



Sous-Préfecture de Bressuire



Mme la Sous-Préfète de Bressuire
M. le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais

à

Affaire suivie par Samuel HORION
Direction générale des services
05 49 81 19 00
contact@agglo2b.fr

Madame, Monsieur
Les acteurs locaux

Réf : JMB/AG/SH/IG

Bressuire, le 5 décembre 2019

Objet : appel à projets 2020 contrat de ville

Madame, Monsieur,

Le contrat de ville, signé le 17 juillet 2015, a été complété par le Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés en 2019. Il constitue un cadre contractuel et opérationnel destiné à soutenir des projets en faveur de quartier reconnu « de géographie prioritaire ».

Pour la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, il s'agit du quartier de Valette à Bressuire.

Le Contrat de ville du quartier de valette est consultable en ligne à :

<https://www.agglo2b.fr/services-a-la-personne/politique-de-la-ville>

Depuis 2015, de nombreux projets ont été soutenus au bénéfice des habitants de valette dans le cadre des thématiques prioritaires (le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement économique et la cohésion sociale) et axes transversaux (la jeunesse, la prévention des discriminations, l'égalité entre les hommes et les femmes et la promotion des valeurs fondamentales de la république et de la citoyenneté) du contrat de ville.

S'agissant de la programmation 2020, l'Etat et la Communauté d'Agglomération, porteuse du contrat de ville, ont choisi de cibler l'appel à projets sur 4 thématiques :

.../...

- L'accompagnement à la gestion des déchets,
- La santé : accès au droit et prévention,
- L'éducation-formation-emploi.
- La citoyenneté et les valeurs de la République – Accès aux droits – Respect des devoirs

L'Etat et la Communauté d'Agglomération ont également convenu de prioriser leur soutien à des projets :

- Structurants,
- Porteurs de résultats concrets et mesurables,
- Complémentaires des actions et dispositifs existants,
- Contribuant aux démarches de diagnostic et d'observation en continu.

Les projets devront également porter une attention particulière aux priorités transversales suivantes : la jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations.

S'agissant plus précisément de la dimension de l'égalité femmes/hommes, nous tenons à attirer votre attention sur la mise en place à partir de 2020 d'un système de cotation des projets permettant de valoriser la prise en compte de cette priorité dans les projets.

Dans ce cadre, nous vous invitons à participer aux objectifs de la politique de la ville en adressant vos projets selon les modalités précisées dans l'annexe ci-jointe.

Chaque projet fera l'objet d'une instruction conjointe réalisée par les services de l'état et par les services de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et présentée à l'ensemble des partenaires.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Catherine LABUSSIÈRE
Sous-Préfète de Bressuire

Jean-Michel BERNIER
Président Communauté d'Agglomération
du Bocage Bressuirais

Pour le Préfet des Deux-Sèvres
Le Secrétaire Général
de la Sous-Préfecture de Bressuire

Darni MADI ATTOUMANI

